

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[CB-CDA 2024-102]

AVIS DE LA COMMISSION

Instance : Tarifs de la radio non commerciale pour la reproduction [CSI: 2018 ; CMRRA/SOCAN : 2020-2026]

Le 29 novembre 2024

[1] Le 27 novembre 2024, la CMRRA et la SOCAN (« les Sociétés de gestion ») avec le consentement des Associations, ont demandé pour la troisième fois à la Commission de leur accorder un délai pour répondre à la décision interlocutoire CB-CDA 2024-091, au vendredi 6 décembre 2024.

[2] La demande de prolongation est accordée. Les Sociétés de gestion peuvent répondre à la décision interlocutoire CB-CDA 2024-091 au plus tard le **vendredi 6 décembre 2024**.

[3] La Commission souhaite rappeler aux parties que les demandant d'extension de délai devraient être faites dans un délai raisonnable avant l'expiration du délai pour déposer des observations.

Greg Gallo
Secrétaire général p.i.